



LA CHARTE DU RÉSEAU DES RÉSIDENCES ROYALES EUROPÉENNES

La rédaction de la présente Charte est le produit des expériences menées par le Réseau des Résidences Royales Européennes durant ses huit années d'existence. Elle vise à réaffirmer les principes auxquels ont souscrit les membres du Réseau par la Convention n° 2001 – 2916 / 001 – 001 signée le 27/12/2001. Elle est élaborée dans le cadre du Projet *Patrimoine et Histoire*. Les articles de la présente Charte ont été validés par les institutions membres. L'association des Résidences Royales Européennes s'engage à veiller à la rigueur de leur application. Prenant en compte les considérations énoncées ci-dessus, les membres du Réseau des Résidences Royales Européennes adhèrent aux articles suivants :

I ADHÉRER

Appartenir au Réseau des Résidences Royales Européennes nécessite deux conditions :

- être une résidence royale dans un pays d'Europe
- être un site ouvert au public.

II ÉCHANGER

Le Réseau des Résidences Royales Européennes vise à créer un échange d'expériences en matière de recherche, de conservation, de gestion, de diffusion culturelle et de promotion touristique.

III S'INVESTIR

Pour donner aux projets du Réseau leur pleine lisibilité et leur efficacité, les résidences se dotent de moyens humains, matériels et financiers pertinents. Chaque membre identifie en son sein un

professionnel considéré comme interlocuteur privilégié du réseau.

IV SENSIBILISER

Chaque résidence s'engage à sensibiliser à ce patrimoine européen commun la société civile, les administrations publiques et les organisations privées.

V INITIER

Le Réseau consacre une partie importante de ses projets à faire connaître au jeune public les Résidences Royales Européennes et leur contexte historique.

VI COMMUNIQUER

Les langues utilisées par le Réseau lors de ses réunions sont l'anglais et le français. Tout document officiel est traduit dans ces deux langues.

VII TRANSMETTRE

Le Réseau s'engage à faire vivre le portail commun du site internet. Chaque résidence fait apparaître sur sa page d'accueil un lien vers le site du Réseau. Ce dernier est traduit dans la langue de chaque membre du Réseau.

VIII VALORISER

En valorisant le Patrimoine européen, le Réseau se propose de soutenir la prise de conscience d'une identité commune européenne.

IX S'IDENTIFIER

Pour tout document officiel du Réseau, les résidences utilisent le logo qu'elles ont créé en commun.

X ÉLARGIR

Le Réseau s'engage à étudier les conditions d'élargissement à d'autres pays d'Europe.

XI PROGRESSER

La Charte du Réseau des Résidences Royales Européennes reste ouverte aux propositions d'amélioration afin de prendre en compte les évolutions du Réseau.